



DÉLIBÉRATION

du 28 mars 2023

Présents : 27 Excusés : 0 0 pouvoir Absents : / Votants : 27 En exercice : 27	<p>L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit mars à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à Mésanger, à la Mairie, salle du Conseil Municipal, en séance publique, sous la présidence de Mme Nadine YOU, Maire.</p> <p><u>Étaient présents</u> : M. Antony AURILLON, M. Bruno BENOIT, Mme Laurence BERNARD TANGUY, Mme Noëlle BICHON, Mme Sandrine BRANCHEREAU, Mme Laura BRETAUD, M. Bruno CHICOISNE, Mme Maria COURTAY, M. Cédric DOTTOR, Mme Estelle GOIMBAUD, M. Damien GUILLON, Mme Anne-Marie HENRY, M. Philippe JAHAN, Mme Isabelle LÉAUTÉ, M. Jérôme LECERF, M. Ludovic LEDUC, Mme M. Frédéric LEGRAS, Mme Agnès LEMARIÉ, Mme Marina LUCAS, Mme Sandrine MARTINY Mme Rosalie OUTIN, M. Fabrice PAYEN, Mme Türkan RENZO, Mme Sandrine SUTEAU, M. Philippe THIBAUDEAU, Mme Nadine YOU.</p> <p><u>Étaient absents excusés</u> : /</p> <p><u>Assistait également au titre des services</u> : Philippe RENAUD, DGS, Fabienne PITON</p> <p><u>Secrétaire de séance</u> : Mme Estelle GOIMBAUD</p> <p><u>Date de la convocation</u> : 22 mars 2023</p>
Délibération certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de sa télétransmission en PRÉFECTURE de Nantes et de l'accusé de réception reçu, Le 30 MARS 2023 Publiée, 03 AVR. 2023 Notifiée, le	
Délibération n°23.2.8	<u>FINANCES</u> <i>Extension de locaux de santé – acquisition du cabinet appartenant à Monsieur BINJAMIN</i>

Madame le Maire rappelle au conseil sa délibération précédente décidant la création d'un budget annexe « maison médicale » et exposant le contexte qui motive la création de ce budget. Elle rappelle également que Mr BINJAMIN, dentiste possédant le local attenant au cabinet médical, a cessé son activité en 2022 et n'ayant pas trouvé de repreneur, a décidé de mettre son local en vente.

Le local est situé au 201 rue des CHENES, cadastré ZE 551 pour une superficie parcelle de 384 m². La mise à prix est de 180 000€ net vendeur + frais d'agence IMOBBOX de 7 500€. **La Commune souhaite donc se porter acquéreur du local de Monsieur BINJAMIN pour 187 500€ FAI.** L'avis des Domaines a été sollicité le 23 décembre 2022 et le local + foncier estimé à 220 000 € avec une marge « d'appréciation ».

Après avoir entendu cet exposé,

Vu l'article L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la lettre d'intention d'achat d'un bien immobilier signée par le Maire le 8 mars 2023

Vu l'avis des domaines en date du 23 décembre 2022

**Le conseil Municipal, après en avoir délibéré,
à l'unanimité :**

► **DONNE** son accord à l'acquisition de la propriété de Monsieur BINJAMIN situé 201 avenue des Chênes d'une superficie de 384m² pour un montant de 187 500€ frais d'agence inclus, acte notarié à rédiger par Me BAUDELOCQUE, notaire à CARQUEFOU dont les frais seront à la charge de la Commune,

► **AUTORISE** le Maire à signer la promesse de vente et tous documents nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

Pour extrait conforme au registre »

Le Maire,
Nadine YOU

Estelle GOIMBAUD
Secrétaire de séance

Accusé de réception en préfecture 044-
214400962-20230328-232_8-DE Reçu le
31/03/2023

